

## **SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. Gérard VERNIS, Maire.

Date de convocation : 09/12/2014.

Votes pour : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Votes contre : 0

Nombre de membres présents : 11

Abstentions : 0

**Présents** : Mmes et MM. VERNIS, DESURIER-LAFLEURIEL, LECOCQ, COLLAYE, DESTERNES, HERMANN, HAMEL, DORLENCOURT, BOUCHON, POPY et DEBARNOT.

M. Clément DEBARNOT a été élu secrétaire de séance.

### **CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu de constituer une commission d'appel d'offres,
- Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal, en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

le conseil municipal décide de procéder à l'élection de ces membres.

Ont ainsi été élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

#### **Membres titulaires :**

M. BOUCHON Eric, M. DEBARNOT Clément, Mme POPY Pierrette.

#### **Membres suppléants :**

M. DESTERNES Aurélien, Mme DESURIER LAFLEURIEL Isabelle, M. LECOCQ Vincent.

### **CHARGES LOCATIVES RECUPERABLES :**

Après avoir pris connaissance des relevés de consommation des logements communaux du Faubourg de la Madeleine, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2014, et conformément à la délibération du 11 janvier 2014, les membres arrêtent les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015, comme suit :

- Provision mensuelle pour charges : 100 €.
- Tarif de fourniture d'énergie : à 11,63 cts €/KWh.
- Tarif de fourniture d'eau (pour la production d'eau chaude sanitaire) : facturé sur la base du nombre de m<sup>3</sup> consommés, des tarifs appliqués par le SIVOM Nord-Allier et du montant des redevances d'assainissement.

Ces charges feront l'objet d'une régularisation au moins annuelle et leur montant sera ensuite revu, en fonction de cette régularisation.

### **SUCCESSION ROUCHON :**

Informé des conclusions rendues par la Division « Missions Domaniales » auprès de la Direction Générale des Finances Publiques de Clermont-Ferrand,

- Considérant l'insuffisance d'actif successoral,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au règlement de toutes les factures impayées, soit :

- Pompes funèbres CHABUEL :	1 025,94 €
- SCP BARDET – CHEBANCE :	364,22 €
- Etude généalogique MAILLARD :	<u>200,00 €</u>
<b>Montant total :</b>	<b>1 590,16 €</b>

Cette dépense sera imputée à l'article 6226 du budget communal

### **REAJUSTEMENTS BUDGETAIRES DE FIN D'ANNEE :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve diverses modifications budgétaires suivantes ayant pour effet d'augmenter le budget communal de 200 € en section d'investissement et de 7221 € en section de fonctionnement.

### **REGLEMENT INTERIEUR DE LA Garderie PERISCOLAIRE :**

Après examen et délibération, les membres adoptent à l'unanimité le projet de règlement intérieur de la garderie périscolaire, fixant notamment :

- les horaires d'accueil,
- les modalités d'inscription,
- les conditions tarifaires,
- les règles à respecter.

### **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :**

Sur proposition de la commission communale de fleurissement, le Conseil Municipal dresse la liste des lauréats bénéficiaires d'un bon d'achat, à échanger avant le 30/06/2015, auprès de M. Jean-Claude RAGUET, horticulteur à Bourbon l'Archambault :

Bénéficiaires d'un bon d'achat de 30 € :

Mmes DESURIER Paulette, THUARD Thérèse, COLLIN Nicole, M PONTONNIER Christophe (Auberge « le Chuchal »), Mme VALNON Jacqueline.

Bénéficiaires d'un bon d'achat de 25 € :

Mmes MEUNIER Sylviane, MATHONAT Nadine, BOUDET Chantal.

Bénéficiaires d'un bon d'achat de 20 € :

Mme AUDOUX Patricia, M. DESAMAIS René, Mme DIAT Carine, MM. GOVIGNON Roland, GOVIGNON Yves, MACQUIN Guy, SIGNORET Didier, Mme VALNON Chantal, et M. YONNET René.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Remplacement de l'imprimante couleur de l'école maternelle : Le matériel en place ayant cessé de fonctionner, une nouvelle imprimante a été achetée auprès de la Sté Joly Informatique pour la somme de 84 €TTC.

Projet de réaménagement de la salle des fêtes : Afin d'accompagner les élus dans leur réflexion, il a été fait appel aux services de l'ATDA et un architecte du CAUE établira prochainement une étude comprenant un état des lieux, des propositions et une analyse financière.

## **COMPTE-RENDUS DE REUNIONS DIVERSES :**

**Communauté de Communes** : Vincent LECOCQ annonce le lancement d'une nouvelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH) à compter du 31 janvier 2015. Dans ce cadre, il souligne la nécessité de désigner un référent communal apte à promouvoir cette opération et repérer les personnes susceptibles d'en bénéficier. Sur sa proposition et avec l'accord de l'intéressée, cette mission est confiée à Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL.

**Centre social Adéquat** : Pierrette POPY fait part des études et concertations en cours et à venir, afin que le centre social soit au plus près des attentes des habitants et des associations.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée.